Envoyé en préfecture le 28/08/2020
Reçu en préfecture le 28/08/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200827-BC_2020_0105-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE DE HAUTE-SAVOIE ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO

N° BC_2020_0105

Séance du : 25 août 2020

Convocation du : le 20 août 2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL

***

La Société d'Économie Alpestre (SEA) de Haute-Savoie est une structure associative, créée en 1927, avec pour objectif de développer l'économie alpestre et aujourd'hui plus largement l'économie pastorale, forestière et touristique des milieux d'alpages.

Le Conseil d'administration de la SEA est constitué de 7 collèges : avec des élus du Conseil Départemental 74, des intercommunalités, des propriétaires, le monde agricole (dont les établissements d'enseignement), le monde forestier et les usagers comme la Fédération des chasseurs, le Domaine skiable de France, ou encore les experts comme Asters, Teractem, le CAUE, etc…. Le conseil d'administration de la SEA n'inclut pas les communes.

Le budget annuel de la SEA de Haute-Savoie est de 600 000 €, majoritairement financés par les produits de l'activité (prestations) et par les subventions (la taxe départementale Espaces Naturels Sensibles essentiellement).

La SEA a trois grands axes de travail :

- **La restauration foncière** :
  Cette mission est souvent longue mais primordiale dans des territoires à fort morcellement de parcelles. Un des outils utilisé est la création d'Associations forestières pastorales AFP (dont une au Salève depuis 2012). La force de ces associations syndicales autorisées est la mixité public/privé
- **Les aides à l'investissement** : bâtiments, eau, accès, débroussaillements, accompagnements techniques sur des projets
- **La médiation et la sensibilisation du grand public** : la SEA organise des animations scolaires, organise des évènements pour sensibiliser le public aux alpages et aux activités d'alpages comme par exemple des sorties en alpages, rencontres de bergers, ateliers pédagogiques, expositions (...).

L'adhésion à la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie par Annemasse Agglo est une adhésion de solidarité d'une agglomération urbaine avec les territoires d'estives, puisque bénéficiant des services rendus par leur travail en amont (entretien des paysages, production pastorale, protection des réserves d'eau potable, …).

Envoyé en préfecture le 28/08/2020
Reçu en préfecture le 28/08/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200827-BC_2020_0105-DE

Annemasse Agglo adhère à la SEA depuis 2019 sur différentes thématiques sur son territoire comme :

- la préservation de la ressource en eau grâce à des bonnes pratiques pastorales sur les zones à forte vulnérabilité pour la ressource,
- le maintien voire la restauration des alpages du territoire d'Annemasse Agglo, notamment sur les Voirons,
- la sensibilisation des habitants aux alpages et à leurs problématiques, notamment du public scolaire du territoire.

L'adhésion annuelle est fixée à 0,10 € par habitant soit 9070,20 € en 2020 pour Annemasse Agglo, cette adhésion sera réévaluée chaque année.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion d'Annemasse Agglo à la Société d'Économie Alpestre, en lieu et place des communes de son territoire,

DE PROCÉDER à la désignation de représentants d'Annemasse Agglo à l'assemblée générale de la Société d'Économie Alpestre comme suit :

Association	**Titulaire**	**Suppléant**
Société d'Économie Alpestre 74	1-Jean-Luc SOULAT	1-Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal, gestionnaire AMTER, antenne OAMT142 nature 6281.

Signé par : Alain FARINE
Date : 27/08/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.